



# BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°11 du 14 mars 2019

## SOMMAIRE

### Mouvement du personnel

#### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900072A)

#### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900073A)

#### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale  
arrêté du 14-2-2019 (NOR : MENA1900074A)

#### Conseils, comités, commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification  
arrêté du 15-2-2019 (NOR : MENI1900075A)

#### Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur

arrêté du 28-2-2019 (NOR : ESRS19000052A)

### Nomination

Directeur général des services de l'université Rennes I (groupe I)  
arrêté du 4-2-2019 (NOR : ESRH1900050A)

### Nomination

Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil (groupe I)  
arrêté du 22-2-2019 (NOR : ESRH1900051A)

## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes  
avis (NOR : ESRS1900032V)

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

NOR : MENA1900072A  
arrêté du 14-2-2019  
MENJ - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2008-1385 du 19-12-2008 ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; décret n° 2016-581 du 11-5-2016 ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

Article 1 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Henry Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Jean-Michel Quenet - Chef de service, adjoint à la directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Damien Rousset - Adjoint au chef du service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, à la direction générale de la recherche et de l'innovation

**Représentants suppléants :**

- Monsieur Pascal Jorland - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Fanthou - Cheffe de section au sein du bureau des personnels de la jeunesse, des sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés, des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et des sports
- Monsieur Dominique Vialle - Chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines
- Nadine Miali - Cheffe du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Boisliveau - Adjointe à la sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

- Marie-Josée Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

Article 2 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

*Secrétaire administratif de classe normale :*

- Marie Christine Casteuble - CGT Educ'action
- François Plessis - Sgen - CFDT

*Secrétaire administratif de classe supérieure :*

- Sabrina Rahmani - FO
- Monsieur Frédéric Momplay - CGT Educ'action

*Secrétaire administratif de classe exceptionnelle :*

- Madame Dominique Nicol - FO
- Nicole Monteil - A&I-Unsa

**Représentants suppléants :**

*Secrétaire administratif de classe normale :*

- Lucienne Archange - CGT Educ'action
- Malika Fontaine - Sgen - CFDT

*Secrétaire administratif de classe supérieure :*

- Georgette Nilor - FO
- Marie-José Raymond - CGT Educ'action

*Secrétaire administratif de classe exceptionnelle :*

- Marie-Paule Robazza - FO
- Jean-Jacques Guérin - A&I-Unsa

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

NOR : MENA1900073A

arrêté du 14-2-2019

MENJ - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

Article 1 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Henry Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Monsieur Frédéric Bonnot - Chef de service, adjoint au directeur des affaires financières des ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**Représentants suppléants :**

- Sophie Marion - Responsable de l'unité de gestion administrative et des ressources humaines attachée à la direction générale de l'enseignement scolaire
- Nadine Miali - Cheffe du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et des moyens
- Claire Gaillard - Adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières à la direction générale des ressources humaines
- Yves Blanchot - Adjoint à la cheffe du bureau des personnels jeunesse et sports, éducation nationale et instituts spécialisés des ministères sociaux
- Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports :

**Représentants titulaires :**

*Adjoint administratif :*

- Jolanta Czerniewska - CGT Educ'action

*Adjoint administratif principal 2e classe :*

- Karine Forestier - FO

- Claire Friese - CGT Educ'action

*Adjoint administratif principal 1re classe :*

- Véronique Clerc - FO

- Isabelle Bouriane - Sgen-CFDT

**Représentants suppléants :**

*Adjoint administratif :*

- Agnès Galenne - CGT Educ'action

*Adjoint administratif principal 2e classe :*

- Sandrine Désir - FO

- Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action

*Adjoint administratif principal 1re classe :*

- Madame Claude Louiche - FO

- Karim El Hassani - Sgen-CFDT

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENA1900074A  
arrêté du 14-2-2019  
MENJ - MESRI - SAAM A2

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

---

Article 1 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires :**

- Thierry Bergeonneau - Chef du service de l'action administrative et des moyens, président
- Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens
- Florence Fanthou - Cheffe de section au sein du bureau des personnels de la jeunesse, des sports, de l'éducation nationale et des instituts spécialisés, des ministères chargés des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et des sports

**Représentants suppléants :**

- Monsieur Pascal Jorland - Chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens
- Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines
- Antony Larose - Chef du bureau des services techniques au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - Sont, à compter du 1er janvier 2019, nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires :**

*Adjoint technique :*

- Hada Dussaut - CGT Educ'action

*Adjoint technique principal 2e classe :*

- Romain Adam - CGT Educ'action

*Adjoint administratif technique 1re classe :*

- Jean-Luc Maquinghen - CGT Educ'action

**Représentants suppléants :**

*Adjoint technique :*

- Mourougayen Souprayane - CGT Educ'action

**Adjoint technique principal 2e classe :**

- Bruno Maquinghen - CGT Educ'action

*Adjoint technique principal 1re classe :*

- Max Martial - CGT Educ'action

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Thierry Bergeonneau

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

#### Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification

NOR : MENI1900075A  
arrêté du 15-2-2019  
MENJ - MESRI - BGIG

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié ; arrêté du 17-9-2001 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 22-1-2019 ; procès-verbaux du 6-12-2018 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

---

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 22 janvier 2019 désignant à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans, les représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est modifié comme suit au titre des représentants titulaires du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de deuxième classe :

**Au lieu de** : Magali Clareton-Perrotin - APIGAENR

**Lire** : Magali Clareton-Perrotin - APIGAENR

**Au lieu de** : Didier Lacroix - Sgen/CFDT

**Lire** : Didier Lacroix - Sgen/CFDT

Le reste est sans changement.

Article 2 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 15 février 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,  
Jean-Richard Cytermann

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités, commissions

#### Nomination au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS19000052A

arrêté du 28-2-2019

MESRI - DGESIP - DGRI A1

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 28 février 2019, est nommée au conseil d'administration du Centre informatique national de l'enseignement supérieur, au titre des personnalités :

- Maria Faury, directrice International et Grandes Infrastructures de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général des services de l'université Rennes I (groupe I)

NOR : ESRH1900050A

arrêté du 4-2-2019

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 4 février 2019, Géraud de Marcillac, ingénieur de recherche hors classe, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Rennes I (groupe I), pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2023.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil (groupe I)

NOR : ESRH1900051A

arrêté du 22-2-2019

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 février 2019, Olivier Scassola est nommé dans l'emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Créteil (groupe I), pour une première période de quatre ans, du 1er mars 2019 au 28 février 2023.

## Informations générales

---

### Vacance de fonctions

#### Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes

NOR : ESRS1900032V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes sont déclarées vacantes au 1er septembre 2019.

Conformément à l'article 6 du décret n° 2000-271 du 22 mars 2000, le directeur est nommé pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'école.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une lettre de motivation, devront parvenir, dans un délai de quatre semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes - 47 avenue d'Azereix - BP 1629 - 65016 Tarbes cedex

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05.